



CONSEIL MUNICIPAL DE CAGNY

Séance du mardi 10 juin 2025

tel : 02.31.27.15.80
fax : 02.31.23.86.06
mairie@cagny.fr
www.cagny.fr

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi dix juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie.

PRÉSENTS :

Eric MARGERIE, Maire,
Laurence MAUREY, Michel DECAMBOS, Magali LONCLE, adjoints,
Sophie PHILIPPE, Nelly LEBOUCHER, Marie-Pierre LENAULT,
Guillaume LECOEUR, Sylvain GUILBAULT, Yoann GIBON,

ABSENTS EXCUSÉS :

Pascal GENISSEL, Sandrine BOURDON, Emmanuel LAUDO, Céline OBIANG OBAME, David BOUDET, Antoine BARBULEE, Solène MAURICE-PEROUMAL,

POUVOIRS :

Pascal GENISSEL donne pouvoir à Eric MARGERIE,
Sandrine BOURDON donne pouvoir à Laurence MAUREY,
Emmanuel LAUDO donne pouvoir à Magali LONCLE,
David BOUDET donne pouvoir à Sylvain GUILBAULT,
Antoine BARBULEE donne pouvoir à Nelly LEBOUCHER,
Solène MAURICE-PEROUMAL donne pouvoir à Guillaume LECOEUR,

SECRÉTAIRE :

Magali LONCLE

INVITÉES :

Vanessa BOUBERT, secrétaire générale des services

Magali LONCLE est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour suivant est abordé :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13/05/2025

AFFAIRES FINANCIERES

2. Convention avec le Département pour la lecture publique Niveau 2
3. Demande de subvention exceptionnelle sponsoring Racing
4. Demande de subvention exceptionnelle à une association
5. Attribution du marché pour la structure animation jeunesse
6. Contrat de Prêt PSLA - A1425017 - Logéo Seine Tranche 1 Domaine du Clos du Saulnier
7. Redevance d'occupation du domaine public pour le stationnement des commerces ambulants

PERSONNEL COMMUNAL

8. Information sur le recrutement des saisonniers 2025

URBANISME

9. Compte-rendu du suivi de chantier de la réhabilitation de la mairie

AFFAIRES CULTURELLES

10. Bilan 2024 chiffré de la Bibliothèque

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

11. CDC Valès dunes – Commission des services au public du 13/05/2025
12. CDC Valès dunes – Copil CTG du 19/05/2025
13. CDC Valès dunes - Procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 03/04/2025

AFFAIRES DIVERSES

14. Informations diverses
15. Planning trimestriel
16. Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/05/2025

Délibération 2025/032

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 13 mai 2025.

Après délibération, le Conseil municipal, (16 voix *POUR*) :

- *Approuve le procès-verbal de la séance du 13 mai 2025.*

AFFAIRES FINANCIERES

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LA LECTURE PUBLIQUE DANS LES BIBLIOTHEQUES NIVEAU 2

Délibération 2025/033

Le Département du Calvados contribue, à travers les missions confiées à la Bibliothèque du Calvados, à la promotion et au développement de la lecture publique sur son territoire. Il mène une veille dans le domaine des évolutions des bibliothèques et de ses publics afin d'en faire bénéficier l'ensemble du territoire départemental.

Dans ce cadre, il est partenaire des communes ou groupements de communes qui développent un service de lecture publique sur leur territoire. Les règles de ce partenariat sont définies au travers d'une convention qui comprend plusieurs niveaux.

Monsieur le Maire rappelle qu'à ce jour, la commune avait fait part de sa volonté de rester au niveau 3 de la convention tant que la commune demeurerait en-dessous du seuil des 2 000 habitants lors de la signature de la dernière convention en 2019.

Monsieur le Maire propose de développer cette convention en passant au niveau 2, la population ayant dépassé les 2 000 habitants.

Les services proposés en passant au niveau 2 de la convention :

- Prêts de livres
- Navettes de réservation
- Prêt d'exposition, kamishibais, valises et tapis-lecture + les expositions de la Manche et de l'Orne
- Conseil et accompagnement
- Prêt de disques
- Prêts de jeux vidéos
- Prêts de jeux de société
- Ressources numériques avec participation financière
- Maxi 2 appels à projets de l'action culturelle

Ce choix doit être concrétisé par une délibération.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (16 voix POUR) :

- décide de passer au niveau 2 de la convention de partenariat avec la Bibliothèque du Calvados,
- valide les termes de la convention de partenariat avec la Bibliothèque du Calvados,
- autorise Monsieur le maire à signer ladite convention, et donne Monsieur le maire ou son représentant le pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

DEMANDE DESUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR UN SPONSORING RACING

Délibération 2025/034

Monsieur le Maire rapporte une demande de subvention exceptionnelle au travers d'un dossier de sponsoring pour CAM-ION 4L RODEO, pour la 29^{ème} édition du 4L TROPHY, Monsieur le Maire propose de participer en réservant un encart publicitaire sur le véhicule, il propose de choisir le N°6 au tarif de 450,00 €.

Il s'agit d'une demande de subvention exceptionnelle sponsoring Racing, demande de subvention pour participer au financement au grand raid étudiant d'Europe le 4L Trophy 2026, il s'agit d'un rallye solidaire au travers d'une action écocitoyenne, une aventure humaine et humanitaire qui se déroulera du 18/02/2026 au 01/03/2026.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif de ce raid est de parcourir plus de 6 000 kms jusqu'au Maroc à bord d'une 4L chargée de fournitures scolaires pour les enfants les plus démunis. Le principe étant d'associer l'image de la collectivité à ces valeurs fortes : l'esprit d'équipe, l'entraide, la solidarité et le goût du défi.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (16 voix POUR) :

- *Accorde une subvention exceptionnelle pour financer l'achat d'un encart pour un montant de 450,00 €,*
- *Donne à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Délibération 2025/035

Monsieur le Maire rapporte une demande de subvention exceptionnelle faite par l'association Avenir Jeunesse Cagny Basket, pour la participation à l'achat d'un équipement « afficheur de temps » pour les équipes au niveau pré national et imposé par la Fédération Française de Basket.

L'achat de ce matériel d'un montant de 1 560,00 € impacte fortement la trésorerie de l'association, celle-ci demande donc si la commune peut l'aider dans l'acquisition de celui-ci au travers d'une subvention exceptionnelle.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (16 voix POUR) :

- *Accorde une subvention exceptionnelle à l'AJ Cagny Basket de 1 560,00 €,*
- *Donne à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC POUR LA STRUCTURE JEUNESSE

Délibération 2025/036

Pour l'animation et la gestion de la structure jeunesse, seule La Ligue de l'Enseignement de Normandie a répondu à l'appel d'offres pour un montant annuel de 70 446,00 € HT soit 84 356,00 € TTC.

Le nouveau budget proposé dans le cadre du marché public tient compte des explications suivantes :

- augmentation de 3 % sur les salaires (initialement prévue à hauteur de 1,5 %), liée à l'inflation / augmentation réelle du coût de la vie (+ 1 500 € de dépenses)
- inclusion des salaires de l'équipe volontaire de l'été sur le « Weekend de l'Engagement et du Volontariat » (+ 700 € de dépenses)
- passage de 280 € à 500 € pour la formation (+ 220 € de dépenses)
- + 1 000 € dans chaque section analytique pour le transport (1 transport / trajet AR = environ 350 €) pour assurer la demande du marché (mini-camps, séjours, 2 sorties par semaine sur les petites vacances etc...) (+ 4 000 € de dépenses)
- Augmentation des frais de gestion, car proportionnels au total des dépenses (+ 1 000 € de dépenses)
- Augmentation de 50 journées enfants (+ 900 € de recettes)
- Ajout d'une semaine de centre de loisirs supplémentaire sur la période d'août.

Le fonctionnement de la structure donnant satisfaction, cette unique réponse ne pose pas problème et Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de La Ligue de l'Enseignement de Normandie.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (16 voix POUR),

- décide de confier à La Ligue de l'Enseignement de Normandie l'animation et la gestion de la structure jeunesse pour un montant annuel de 70 446,00 € HT soit 84 356,00 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du marché,
- dit que le marché est conclu pour une période initiale d'un an, débutant le 1^{er} septembre 2025, et reconductible deux fois, la durée de chaque période de reconduction étant de 12 mois,
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

LOGEO SEINE – CONTRAT DE PRET PLSA

Délibération 2025/037

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 2022/096 en date du 15/11/2022, accordant un accord de principe à la garantie d'emprunt pour l'opération du futur lotissement « Domaine du Saulnier », situé Route de Paris, Logeo Seine finalise la conception d'une opération de 19 logements au total.

Ce projet se décompose en 8 logements locatifs PLS adaptés au vieillissement de ses occupants et 11 logements destinés à l'accession sociale de type PSLA.

Logeo Seine prévoit de financer cette opération par plusieurs emprunts pour un montant prévisionnel de 1 703 533 € pour la partie locative auprès de la Banque des Territoires et pour un montant prévisionnel de 2 209 416 € pour la partie accession sociale dit PSLA auprès de la Caisse d'Epargne.

Du fait des différentes procédures mises en place par les organismes bancaires, la garantie de ces emprunts doit être prise au vu du contrat de prêt qui est pré établi avec la nomination des garants et leurs pourcentages de garantie. Logeo Seine sollicite un accord de principe de garantie de ces emprunts à hauteur de 100 %.

La demande de garantie d'emprunt concerne la tranche 1 de l'opération, la construction de 11 logements en PSLA.

Le contrat de Prêt N°A1425017, est signé entre le prêteur la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Normandie et l'emprunteur LOGEO PROMOTION, le contrat de prêt est joint à la présente délibération.

Vu le rapport établi par Monsieur le maire, la présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt n° A1425017 en annexe, signé entre Logéo Promotion ci-après l'emprunteur et la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Normandie,

DELIBERE

ARTICLE 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Cagny (14) accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 209 416,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de

Normandie selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° A1425017.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Normandie, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le Conseil municipal, à l'unanimité (16 voix POUR),

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt,
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Délibération 2025/038

Monsieur le Maire rappelle que le droit de place a été institué par délibération n° 96/36 du 13 mai 1996 à 10,00 Francs le mètre linéaire.

Il a été déterminé en euros par délibération n° 2002/21 du 11 mars 2002 à 2,00 € le mètre linéaire, puis à 3 € le mètre linéaire par la délibération n°2022/076 en date du 20 septembre 2022.

Pour permettre une meilleure gestion de l'occupation du domaine public, la délibération fixant la réglementation et les modalités doit être modifiée.

Monsieur le Maire propose :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 2125-1 et suivants relatifs aux autorisations d'occupation du domaine public,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal,

Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, notamment ses dispositions relatives aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant la nécessité de fixer une redevance pour l'occupation du domaine public pour les véhicules de commerce ambulant (food trucks, camions pizza, etc.), afin de réguler leur implantation et de garantir une équité entre les différents commerçants,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

Article 1 : Redevance d'occupation du domaine public

À compter du 1^{er} janvier 2026, toute occupation du domaine public communal par un commerce ambulant de type « food truck », « camion pizza » ou assimilé fera l'objet du paiement d'une redevance.

Article 2 : Montants de la redevance

La redevance est fixée comme suit : Occupation régulière hebdomadaire sur un même emplacement) : 40,00 € / mois payable d'avance par un titre comptable.

Article 3 : Modalités de perception

Le paiement de la redevance devra être effectué auprès du Trésor Public selon les modalités définies dans l'autorisation d'occupation délivrée par la commune (titre fait par la collectivité à l'entreprise).

Article 4 : Autorisation préalable

Toute occupation devra faire l'objet d'une demande écrite adressée à la mairie, accompagnée des pièces justificatives demandées (assurance, extrait Kbis, carte de commerçant ambulant, etc.).

Article 5 : Application et publicité

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée conformément aux dispositions en vigueur.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (16 voix POUR) :

- décide de fixer la redevance à 40,00 € / par mois, payable d'avance.
- donne à Monsieur le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

PERSONNEL COMMUNAL

INFORMATION SUR LE RECRUTEMENT DES SAISONNIERS

Monsieur le Maire rappelle que tous les ans pour maintenir la continuité du service public et le bon fonctionnement des différents services, la commune fait appel à des saisonniers sur la période estivale.

- Ylan MARIE au service périscolaire,
- Mathis LECARDONNEL au service technique,
- Margot BROZEK à la bibliothèque,
- Camille ALLEAUME pour l'accueil de la mairie.

URBANISME

COMPTE-RENDU MENSUEL DU SUIVI DE REHABILITATION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle que le premier appel d'offres a reçu des offres pour 4 lots seulement :

LOT 4 : Menuiseries Aluminium – serrurerie :	3
LOT 6 : Carrelage – faïence :	3
LOT 7 : Peinture – sols souples :	2
LOT 9 : Plomberie – chauffage – ventilation :	3

Pour les autres lots infructueux et déclarés sans suite, 5 lots :

LOT 1 : Démolition – Gros œuvre – VRD :	1
LOT 2 : Charpente bois -ite & bardage bois :	0
LOT 3 : Etanchéité – couvertures tuiles & aluminium :	0
LOT 5 : Menuiseries intérieures – plâtrerie sèche- plafonds suspendus :	1
LOT 8 : Electricité :	0

Il nous a donc fallu procéder à un nouvel appel d'offres du 21 mai au 25 juin 2025.

Suite à celui-ci l'ensemble des candidatures, pour l'ensemble des lots seront examinés lors de l'ouverture des plis par l'architecte, qui nous transmettra un rapport suite à cette analyse afin de présenter à la commission d'appel d'offres un tableau récapitulatif pour début juillet.

A ce jour sur la plateforme dématérialisée, il y a eu 47 retraits anonymes de dossiers, ainsi que 22 entreprises qui ont retirées le DCE (document de la consultation des entreprises) à ce jour, pas encore de dépôts d'offres.

AFFAIRES CULTURELLES

BILAN CHIFFRE DE LA BIBLIOTHEQUE

(Rapporteur Laurence MAUREY)

Il est fait le rappel de l'augmentation du nombre d'heures d'ouverture au public qui a doublé depuis 2023.

Entre 2023 et 2024, le nombre de visiteurs a considérablement augmenté passant de 3084 à 3392 en une année.

Le nombre de lecteurs actifs est passé de 370 en 2023 à 397 en 2024, et il y a 8 inscriptions supplémentaires.

La foire aux livres a permis de faire une recette de 169,80 € en 2024.

Le détails des animations :

- Le cinéma : 28 visiteurs, 5 séances.
- Les Bébés lecteurs : 350 visiteurs, 11 séances.
- Histoires animées : 178 visiteurs, 5 séances.
- Bricolage : 355 visiteurs sur l'année.
- Ateliers créatifs dirigés : 151 visiteurs, 15 séances.
- Escape Game, jeux : 154 visiteurs.
- Autres, biblio en folies / conférence jardin partagé : 62 visiteurs.

Soit un total de 1278 visiteurs

Les élus soulignent l'évolution de la bibliothèque, la bonne gestion et l'investissement de Sylvaine DESLANDES.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

CDC VAL ES DUNES – COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES SERVICES AU PUBLIC DU 13/05/2025

Laurence MAUREY rapporte les points suivants ont été abordés :

- l'ordre du jour porté sur l'axe d'aides au permis Citoyen et au BAFA,
- d'un service de location solidaire de vélos et scooters à la maison de service au public,
- d'un projet de lieu d'accueil Enfants-Parents et RPE,
- d'un diagnostic sur les jeunes de 16-25 ans habitant le territoire,
- d'un accompagnement en conseil numérique,
- d'un projet escapade numérique avec le projet « Normandie connectée innovante et durable ».

CDC VAL ES DUNES – COPIL CTG DU 19/05/2025

(Rapporteur Laurence MAUREY)

Le COPIL CTG du 19/05/2025 relate les points présentés lors de la commission des services au public, la parentalité, la petite enfance, la jeunesse, et l'accès aux droits et au numérique.

CDC VAL ES DUNES – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2025

(Rapporteur Magali LONCLE)

Principaux points abordés :

- Approbation du précédent procès-verbal
- Compte-rendu des délégations
- Compte-financier unique 2024
- Budget principal 2025
- Subventions aux associations
- Convention objectifs avec l'association POM musique
- Lancement consultation travaux voirie 2025
- Acquisition d'un immeuble pour la création d'un Relais Petite Enfance / Accueil Parents Enfants sur la commune de Cagny
- Evolution du dispositif Permis Citoyen
- Modification du périmètre de collecte des biodéchets incluant les cantines scolaires.

AFFAIRES DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations suivantes sont communiquées aux membres du conseil municipal :

- Remerciements des Associations pour l'attribution des subventions 2025 (Amicale des donneurs de Sang, la ligue contre le cancer, Tulipes en Val ès Dunes).
- Don du sang du 12 mars 2025, 63 candidats au don lors de la dernière collecte.
- Information lutter contre les violences faites aux femmes (guide de sensibilisation).
- Désignation d'un délégué et un suppléant pour participer à l'assemblée générale de l'association une année au rucher (Laurence MAUREY en Titulaire, et Magali LONCLE en Suppléante).

PLANNING DES REUNIONS

Le planning des réunions couvrant la période juin à août 2025 est communiqué aux élus.

QUESTIONS DIVERSES

-----NÉANT -----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h12.

Le secrétaire de séance,

Magali LONCLE



Le Maire,

Eric MARGERIE

